

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 18
Date de la convocation : 11/05/2023

Objet : Avenant au contrat bourg centre avec la Région Occitanie

Numéro : III-2023/27

SEANCE du 22 mai 2023

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le vingt-deux mai à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de la commune de LAVERNOSE-LACASSE.

Présents : DELSOL Alain, PELLEGRINO Yvette, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, MASCRE Gérard, BONNEMAISON Chantal, LAMANDE Laurent, ZARADER Karine, LELEU Gérard, GUERINI Gilberte, LECOMTE Nathalie, LEBLOND Alain, FEUILLERAT Patrick, GUELIN Carole, DE PUYMAURIN Thierry, TORRES Sébastien, LEROUX Jean-François, SENTENAC Chrystèle

Pouvoirs : /

Absents excusés : BONNAC Patrick, PAROLIN Vanessa, BASCANS Pascale, DOTTO Christian, BIZET Cécile

Monsieur MASCRE Gérard élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Lavernose-Lacasse s'est portée candidate au dispositif Bourg-Centre Occitanie et a voté son contrat pour la période 2019-2021 par délibération n°III-2019/27 en date du 3 juin 2019.

Plusieurs axes stratégiques structurent le contrat bourg centre :

1. Axe 1 : Interconnecter les lieux de vie (services et équipements) pour améliorer le cadre de vie des habitants
2. Axe 2 : Valoriser la singularité paysagère de la commune pour conforter son attractivité à l'échelle communale et intercommunale

Ses axes se déclinent en plusieurs projets d'aménagement, de valorisation et de rénovation d'équipements que la commune souhaite poursuivre dans la nouvelle génération de contrats bourg centre 2023-2028.

En effet, par délibérations du 24 mars 2021 et 16 décembre 2021, la Région Occitanie a décidé de poursuivre les contrats bourg centre par voie d'avenant pour les communes ayant déjà conclu un contrat.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

- De reconduire le contrat bourg centre pour la période 2023-2028 par voie d'avenant en maintenant les axes stratégiques décrits ci-dessus.

- De valider les fiches actions pour la période 2023-2024, cohérentes avec le programme d'investissement de la commune de Lavernose-Lacasse

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 18 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

Certifiée exécutoire par le Maire de Lavernose-Lacasse compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le et de la publication le

**A LAVERNOSE LACASSE LE 22/05/2023
Le Maire A. DELSOL**



REÇU EN PREFECTURE

le 25/05/2023

Application agréée E-legalite.com